



Salle de bain non complete

Par **Grindaov**, le **01/10/2012** à **19:17**

Bonjour, lorsque nous avons emmenagés dans notre appartement ils nous a etaient certifié oralement qu'avant le 17 septembre 2012 serait installé une cabine de douche, or encore aujourd'hui cela n'a pas été fait. nous avons recontactés la propriétaire plusieurs fois, nous attendons toujours.

En l'absence de cabine de douche il est difficile d'utiliser celle ci sans mouiller les murs ainsi que le sol ? Que pouvons nous faire pour que çela soit fait rapidement ? Sommes nous dans notre droit de demander une baisse de loyer ?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **02/10/2012** à **07:05**

Bonjour,
Comment est équipée actuellement cette salle de bain ?

Par **Grindaov**, le **03/10/2012** à **11:06**

il y a un bac de douche rectangulaire blanc mais pas de porte à cette douche, pas de mur en verre ni de système pour les poser... sinon il y a un lavabo.

Par **janus2fr**, le **03/10/2012** à **12:02**

Bonjour,
Donc votre salle de bain est bien équipée d'une douche. Afin de ne pas vous rendre coupable de dégradations en l'utilisant, vous devez installer au minimum un rideau de douche autour du bac.

Si la promesse d'une cabine de douche n'est pas actée par écrit, vous n'avez pas trop de recours et surtout pas celle de baisser le loyer...